



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2010

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur ALLIOUX, Madame DUCLAU, Monsieur BOYER, Mesdames TSEVERY, LENGARD, Messieurs QUESSADA, DIALLO, Mesdames FABRIANO, HULIN, Monsieur ATANGANA, Madame BAILLY, Monsieur NIANE, Mademoiselle AGBO, Monsieur SIVA, Madame REMILI, Messieurs LEON, VEY, BORDERIES, DUSSILLOL, LEGROS.

PROCURATIONS : Monsieur GARCIA pour Monsieur BOYER, Madame CORRON-DEFRANCE pour Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT pour Madame HULIN, Madame BERARD pour Madame DUCLAU, Madame ROMERO pour Madame LENGARD, Madame MAHE pour Monsieur QUESSADA, Madame FANON pour Monsieur BISSON.

ABSENTS : Madame MASSARD, Monsieur BIANCHI, Monsieur CHEUCLE, Madame MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mademoiselle AGBO.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Procès verbal de l'installation de Monsieur Philippe LEGROS, conseiller municipal

Michel Bisson salue l'arrivée de Philippe Legros au sein du conseil municipal et souligne sa bonne connaissance des affaires locales par une large implication politique et associative de celui-ci.

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès verbal de la séance du 27 septembre 2010.

Monsieur Borderies émet une remarque sur le compte-rendu de la commission unique joint aux éléments de dossier du présent conseil. La terminologie utilisée pour retracer son intervention sur l'extension du shopping parc ne reflète pas ce qu'il a dit.

Michel Bisson prend acte de la remarque et précise que le compte rendu sera modifié.

- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- **PREND ACTE à l'unanimité**, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2011. (*délibération n° 2010-88*)

Si Jean Marie Borderies tient d'abord à souligner la belle qualité de travail de ce dossier, il précise qu'un certain nombre de points appelle remarque ou question de sa part !

Sur la rédaction même de la note de synthèse, il ne comprend pas s'agissant de recettes de fonctionnement qu'il puisse être écrit que le développement économique à lui seul représente 60 %.

En réponse, François Quessada réaffirme le dynamisme du développement économique sur le territoire et l'effet levier sur les recettes fiscales ces dernières années.

Sur l'orientation budgétaire proprement dite, Michel Bisson rappelle la volonté politique relayée par les agents d'une capacité à l'anticipation pour mieux « coller » aux besoins des Lieusaintais.

Jean Marie Borderie dénonce également l'argument politique utilisé à propos de la suppression de la taxe professionnelle en rappelant que la taxe professionnelle n'est pas supprimée mais remplacée et qu'à ce titre les entreprises continueront d'être assujetties à ce titre d'impôt.

- **DECIDE à la majorité de 28 voix pour et une abstention (Monsieur BORDERIES)**, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011, Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice 2010, soit :

Chapitre budgétaire	Montants 2010	Autorisation 2011
20 - Immobilisations incorporelles	220 338,67 €	55 084,66 €
204 - Subventions d'équipement versées	300 667,54 €	75 166,88 €
21 - Immobilisations corporelles	1 981 250,49 €	495 312,62 €
23 - Immobilisations en cours	9 134 972,87 €	2 283 743,21 €
Total	11 637 229,57 €	2 909 307,37 €

Les crédits engagés, liquidés ou mandatés dans le cadre de la présente autorisation seront inscrits au budget primitif 2011. (*délibération n° 2010-89*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'ADMETTRE** en non-valeur les titres de recettes :

Mairie de Lieusaint
50 rue de Paris
77567 Lieusaint Cedex
.....
Téléphone : 01 64 13 55 55
Télécopie : 01 64 13 55 70

- n° 667 en date du 16 juin 2006, pour un montant de 2,77 euros
- n° 768 en date du 4 juillet 2009, pour un montant de 5,54 euros
- n° 124 en date du 17 février 2010, pour un montant de 66,40 euros
- n° 174 en date du 18 février 2010, pour un montant de 30,73 euros
- n° 218 en date du 22 février 2010, pour un montant de 8,30 euros

pour un montant de 113, 74 €, les crédits sont inscrits en dépenses, au budget de l'exercice en cours, à l'article 654, **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération. (*délibération n° 2010-90*)

- **DECIDE à l'unanimité**, la commune de Lieusaint sollicite une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des travaux de réalisation d'une Maison de la Petite Enfance, les travaux sont estimés à un montant de 3 499 791,23 euros TTC et seront inscrits au budget. Ils se décomposent comme suit :

DEPENSES (estimations)	H.T.	T.T.C.	Inscription au budget
Frais de procédure	40 000,00 €	41 960,00 €	2010
Maîtrise d'œuvre	230 509,09 €	275 688,87 €	2010
Travaux bâtiment espaces mutualisés	581 818,18 €	695 854,55 €	2011
Travaux pôle administratif	145 454,55 €	173 963,64 €	2011
Travaux pôle technique	118 181,82 €	141 345,45 €	2011
Travaux bâtiment crèche familiale	363 636,36 €	434 909,09 €	2011
Travaux bâtiment multi-accueil	1 018 181,82 €	1 217 745,45 €	2011
Espaces extérieurs	77 818,18 €	93 070,55 €	2011
Chemins piétons	42 000,00 €	50 232,00 €	2012
Matériels de cuisine	91 306,02 €	109 202,00 €	2012
Mobilier	84 582,78 €	101 161,00 €	2012
Aléas et revalorisation	137 674,44 €	164 658,63 €	2011
TOTAL	2 931 163,24 €	3 499 791,23 €	

Monsieur le Maire est autorisé à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire. (*délibération n° 2010-91*)

- **DECIDE à l'unanimité**, la commune de Lieusaint sollicite une aide financière auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne dans le cadre des travaux de réalisation d'une Maison de la Petite Enfance, les travaux sont estimés à un montant de 3 499 791,23 euros TTC et seront inscrits au budget. Ils se décomposent comme suit :

DEPENSES (estimations)	H.T.	T.T.C.	Inscription au budget
Frais de procédure	40 000,00 €	41 960,00 €	2010
Maîtrise d'œuvre	230 509,09 €	275 688,87 €	2010
Travaux bâtiment espaces mutualisés	581 818,18 €	695 854,55 €	2011
Travaux bâtiment pôle administratif	145 454,55 €	173 963,64 €	2011
Travaux bâtiment pôle technique	118 181,82 €	141 345,45 €	2011
Travaux bâtiment crèche familiale	363 636,36 €	434 909,09 €	2011
Travaux bâtiment multi-accueil	1 018 181,82 €	1 217 745,45 €	2011
Travaux Espaces extérieurs	77 818,18 €	93 070,55 €	2011
Chemins piétons	42 000,00 €	50 232,00 €	2012
Matériels de cuisine	91 306,02 €	109 202,00 €	2012
Mobilier	84 582,78 €	101 161,00 €	2012
Aléas et revalorisation	137 674,44 €	164 658,63 €	2011
TOTAL	2 931 163,24 €	3 499 791,23 €	

Monsieur le Maire est autorisé à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire. (*délibération n° 2010-92*)

- **DECIDE à l'unanimité**, la commune de Lieusaint sollicite une aide financière auprès du Conseil Régional Île-de-France dans le cadre des travaux de réalisation d'une Maison de la Petite Enfance, les travaux sont estimés à un montant de 3 499 791,23 euros TTC et seront inscrits au budget. Ils se décomposent comme suit :

DEPENSES (estimations)	H.T.	T.T.C.	Inscription au budget
Frais de procédure	40 000,00 €	41 960,00 €	2010
Maîtrise d'œuvre	230 509,09 €	275 688,87 €	2010
Travaux bâtiment espaces mutualisés	581 818,18 €	695 854,55 €	2011
Travaux pôle administratif	145 454,55 €	173 963,64 €	2011
Travaux pôle technique	118 181,82 €	141 345,45 €	2011
Travaux bâtiment crèche familiale	363 636,36 €	434 909,09 €	2011
Travaux bâtiment multi-accueil	1 018 181,82 €	1 217 745,45 €	2011
Espaces extérieurs	77 818,18 €	93 070,55 €	2011
Chemins piétons	42 000,00 €	50 232,00 €	2012
Matériels de cuisine	91 306,02 €	109 202,00 €	2012
Mobilier	84 582,78 €	101 161,00 €	2012
Aléas et revalorisation	137 674,44 €	164 658,63 €	2011
TOTAL	2 931 163,24 €	3 499 791,23 €	

Monsieur le Maire est autorisé à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire. (*délibération n° 2010-93*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention concernant le renouvellement d'adhésion, pour 2011 au service de médecine préventive proposée par le Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne, ainsi que tout document lié, **PRECISE** que les conventions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2011, **DIT** que les crédits concernant cette prestation facultative sont inscrits au budget 2011. (*délibération n° 2009-94*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les deux conventions concernant le renouvellement d'adhésion, pour 2011 au service de prévention des risques professionnels proposées par le Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne, ainsi que tout document lié, **PRECISE** que les conventions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2011, **DIT** que les crédits concernant ces prestations facultatives sont inscrites au budget 2011. (*délibération n° 2010-95*)
- **DECIDE à la majorité de 28 voix pour et une opposition (Monsieur BORDERIES), DE DESIGNER** les conseillers municipaux suivants, comme représentants de la commune au conseil d'école maternelle et élémentaire de L'Eau Vive : (*délibération n° 2010-96*)

Titulaire : M^{me} Valérie LENGARD

Suppléant : M^{me} Virginie THOBOR

Jean-Marie Borderie regrette une absence de représentation de la minorité dans ces instances. L'ouverture permettrait selon lui déjà aux élus minoritaires de mieux connaître le fonctionnement des conseils d'école mais également de pouvoir faire passer des messages que la majorité n'arrive pas forcément à faire entendre.

En réponse, Michel Bisson précise qu'il y a, d'une part, d'autres lieux d'expression pour la minorité, que d'autre part la faible représentation de la minorité ne facilite pas leur représentation et enfin qu'il est préférable que ce soit un élu proche du fonctionnement des services, ceci afin d'être le plus précis dans nos réponses.

Pour Monsieur Legros, si la représentation au sein des conseils d'école appartient prioritairement à la Municipalité, il souligne tant l'importance d'une participation réelle des élus désignés que la diffusion à l'ensemble des conseillers des comptes-rendus.

- **DECIDE à l'unanimité, D'ADOPTER** le règlement intérieur de du Point Relais Emploi de Proximité annexé à la présente délibération, **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures de gestion nécessaires à son adoption. (*délibération n° 2010-97*)

Jean-Marie Borderies exprime une inquiétude quant au devenir de ce type de structure par rapport notamment au Pôle Emploi.

Muriel Duclau répond qu'effectivement la Commune a souhaité marquer une volonté de pérenniser cette structure et s'engagera au besoin au regard d'une vraie demande des Lieusaintais.

- **DECIDE à l'unanimité, D'ADOPTER** le nom de « Les Roselières » (*délibération n° 2010-98*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ETABLIR** des conventions d'objectifs et de moyens avec 7 associations lieusaintaises :

- ASL football, Association judo ju jitsu taïso, tennis club de Lieusaint, modern'Dance, sénart basket, sénart 2000 handball et les starlettes de Lieusaint,

DE les **METTRE** en œuvre selon les modalités suivantes :

- durée de 3 ans, à compter de 01/01/2011
- versement d'un montant annuel fixe valable pour les 3 années.
- définition d'objectifs précis à atteindre pour l'association à la fin des 3 ans
- évaluation intermédiaire fixée en fin d'année civile
- évaluation globale à la fin de la période de la convention

DE VERSER annuellement et durant 3 ans, les subventions définies selon les montants suivants :

- Judo Ju Jitsu taïso :	9 000 €
- Les Starlettes de Lieusaint :	7 000 €
- Modern'Dance :	3 500 €
- ASL Football :	15 000 €
- Sénart 2000 Handball :	2 500 €
- Sénart Basket :	6 500 €
- Tennis Club de Lieusaint :	8 500 €

Soit un montant global pour l'ensemble de ces conventions s'élevant à 52 000 €, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents avec chacune des associations précitées. (*délibération n° 2010-99*)

Philippe Legros exprime sa satisfaction de voir un tel dossier aboutir.

- **DECIDE à l'unanimité, DE PRENDRE ACTE** qu'un courrier de Monsieur le Maire a été adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur pour lui préciser son opposition et que ce courrier a été consigné au registre d'enquête publique, **D'EMETTRE** un avis défavorable à la demande d'autorisation présentée par la Société Norbert Dentressangle Logistics à l'effet d'être autorisée à :
 - 1) augmenter les capacités de stockage de gaz inflammables liquéfiés et de liquides inflammables de son entrepôt situé sur le territoire de la commune de Savigny-le-Temple,
 - 2) instituer des servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes de Cesson et de Savigny-le-Temple. (*délibération n° 2010-100*)

- **DECIDE** à la majorité de 27 voix pour, une voix contre (**Monsieur BORDERIES**) et une non participation (**Monsieur LEGROS**), **D'EMETTRE** un avis favorable au projet d'extension commerciale du Shopping Parc à Carré Sénart présenté par la SNC MALTESE, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (délibération n° 2010-101)

Jean Marie Borderies exprime son désaccord sur ce type d'extension. L'envergure donnée à ce développement ne s'inscrit pas pour lui dans le contexte économique actuel.

De même il souligne un certain nombre d'incohérence techniques et urbanistiques mais également des points qui ne lui paraissent pas conformes, en terme d'environnement et de sécurité notamment. (accès visiteurs créés mais non indiqués dans la fiche de présentation du dossier).

Michel Bisson prend acte et précise que les éléments soulevés par Jean Marie Borderies seront vérifiés.

- **PREND ACTE à l'unanimité**, des rapports annuels établis par le SAN de Sénart et son délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de la distribution de l'eau potable, que ces rapports ont été mis à disposition du public au siège du SAN de Sénart et dans les huit communes du SAN de Sénart en Seine-et-Marne. (délibération n° 2010-102)

Il est important de relever au regard du rapport transmis par le délégataire la baisse de consommation d'eau sur le territoire sénartais.

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
Monsieur le Maire procède à une suspension de séance afin de donner la parole au public**

Une personne du public interpelle Monsieur le Maire sur les 2 agressions dont a été victime Franprix et aborde à ce sujet d'une part, la question de la vidéo surveillance, et d'autre part le choix qu'a fait la Commune d'excentrer les salles familiales et associatives avec les risques que cela génère notamment au niveau des enfants y pratiquant des activités associatives.

Sur ce dernier point, Michel Bisson répond que la localisation géographique en périphérie de ville répond à une volonté municipale de préserver le cadre de vie des Lieusaintais et notamment du bruit occasionné lors des manifestations. Il faudra peut-être réorienter les activités pratiquées par les enfants sur des structures plus proches du centre ville.

S'agissant de la sécurité sur le territoire, Michel Bisson tient d'abord à souligner que cette thématique est au cœur des préoccupations des élus municipaux. Ce sujet fait d'ailleurs également l'objet d'une large concertation au sein de l'intercommunalité. Sur l'installation même d'un système de vidéo-surveillance, Michel Bisson n'exprime pas une position dogmatique en la matière mais une certaine réserve sur le dispositif. Il explique que l'efficacité du système n'a pas été démontrée parmi les communes qui ont fait ce choix. Il préconise davantage une démarche d'écoute et de présence sur le terrain par le biais des médiateurs, animateurs, agents de la police municipale... dans une logique complémentaire et partenariale, notamment sur les lieux de proximité, sans exclure à priori l'utilisation de dispositifs vidéo sur les lieux de flux (la voie Tzen par exemple).

Le président du Football prend ensuite la parole pour donner quelques informations concernant le club proprement dit. Il annonce la création dès janvier prochain d'un club de séniors féminines et du très prochain rapprochement entre les clubs de football de Lieusaint et Moissy Cramayel.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30

Fait à LIEUSAINT,
le 08 décembre 2010

Le Maire,

Michel BISSON